
**Contrat de Ville - Programme 1995 - Secteur Animation de Quartier -
Sollicitation complémentaire des aides de l'État et du Département -
Encaissement et réaffectation**

M. l'Adjoint THIRIET, Rapporteur : Par délibération du 15 mai 1995, le Conseil Municipal adoptait un programme d'activités, présenté au titre de la programmation 1995 du Contrat de Ville par la Ville - délégation animation.

En fonction des notifications connues à cette date, le Conseil Municipal adoptait les plans de financement correspondants.

L'État et le Département proposent d'apporter des aides financières complémentaires pour certains dossiers. Les plans de financement sont donc modifiés en conséquence, la Ville assurant l'encaissement de ces recettes qui viendront en déduction de sa participation initialement prévue.

Projets			Montant total TTC	Financements Contrat de Ville						Financement ville modifié	Financement hors Contrat de Ville	
Quartier	Maitre d'ouvrage	Actions		Prévus à la délibération du 15/05/95				Compléments			Origine	Montant
				Etat DSU	Conseil Général	F.A.S.	C.A.F.	Etat DSU	Conseil Général			
La Grette	Ville/MPT	Animation pied d'immeubles		5 000 F				15 000 F		26 421 F		
		Animation - Jeunes	66 010 F				22 000 F			41 510 F	Usagers	2 500 F
		Accompagnement culturel	150 000 F				60 000 F			90 000 F		
		Accompagnement scolaire	100 536 F	10 000 F	28 000 F	15 000 F	20 000 F			27 536 F		
Clairs-Soleils	Ville/MPT	Accompagnement scolaire	121 679 F		42 000 F	10 000 F	18 500 F	10 000 F	41 179 F			
Planoise	Ville/MPT	Animation culturelle Jeunes	450 000 F	20 000 F			115 000 F		305 000 F	Usagers	10 000 F	
Acacias/Amitié	Ville/AFP	Animation ados	294 432 F			15 000 F			15 000 F	204 432 F	Usagers	8 000 F
		Centre de Loisirs Enfants	380 346 F		25 000 F				25 000 F	284 026 F	Prestations CAF	52 000 F
Montrapon	Ville/MPT	Accompagnement scolaire	211 461 F	20 000 F	28 000 F	20 000 F	29 000 F		114 461 F	Usagers Prestations CAF	8 000 F	38 320 F
							279 500 F	50 000 F				

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter les nouveaux plans de financement arrêtés en fonction des aides complémentaires apportées par les partenaires,

- autoriser M. le Maire à solliciter le versement des aides de l'Etat et du Conseil Général,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception des sommes :

*** En recettes :**

- 279 500 F au chapitre 945.90/7371.95005. 47030 - Animation de Quartier - Participation de l'Etat - Contrat de Ville

- 50 000 F au chapitre 945.90/7373.95005. 47030 - Animation de Quartier - Participation du Département - Contrat de Ville

*** En dépenses :**

- 329 500 F au chapitre 945.90/645.95005. 47030 - Animation de Quartier - Prestations - Contrat de Ville.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.